

**CTL du 9 juin 2021**  
**Point n° 5 de l'ordre du jour**  
**Réorganisation de la Division des**  
**Opérations Comptables de l'État (DOCE)**

**CONTEXTE**

La Division des Opérations Comptables de l'État (DOCE), relevant du Pôle Juridique et Comptable (PJC) de la DRFIP PACA/13, est actuellement pilotée par un AFIPA (Responsable de la Division) et une IDIVHC (Adjointe du Responsable de la Division). Cette structure, d'un effectif global réel au 01/09/2020 de 35 ETPT, comporte, à ce jour, trois services : la Comptabilité Générale, la Comptabilité des Recettes et les Dépôts et Services Financiers :

Service / Catégorie	Comptabilité Générale	Comptabilité des Recettes (CdR)	Dépôts et Services Financiers (DSF)
<b>Pilotage DOCE : 2 cadres A+ ( 1 AFIPA et 1 IDIVHC)</b>			
Cadre A	1	1	1
Cadre B	5	6	5
Cadre C	9	4	1
<b>Total par service</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>7</b>

L'activité comptabilité de la DOCE présente quelques fragilités dues notamment à une faible polyvalence des agents et un manque de synergie entre les services "comptabilité générale" et "comptabilité des recettes".

## **1) L'organisation actuelle de la DOCE**

La DOCE, sous le pilotage de deux cadres A+ (un AFIPA et une IDIVHC Adjointe) regroupe dans son organisation actuelle trois services :

- **le service Comptabilité Générale (CG)**, piloté par un cadre A (IFIP), intègre trois secteurs (centralisation comptable - KHQ – Caisse ; Banque de France - Comptes financiers - Zéro cash ; Dotations – Immobilisations – Transferts – Divers) ;
- **le service Comptabilisation des Recettes (CdR)**, encadré par un cadre A (IFIP), comporte également trois secteurs (PEC des RNF et rétablissement de crédits ; Comptabilité RNF ; Amendes) ;
- **le service Dépôts et Services Financiers (DSF)** dont le pilotage est assuré par un cadre A (IFIP) est aussi organisé en trois secteurs (Dépôt de Fonds au Trésor – DFT ; Opérations CDC – Scellés – GPP Domaine ; Pôle Régies).

## **2) Projet de nouvelle organisation à mettre en place à compter du 01/09/2021**

Le projet de réorganisation, piloté par le responsable de la division et son adjointe, consiste à :

- opérer la fusion des activités comptables actuellement réparties entre les services "comptabilité générale" et "comptabilité des recettes" ;
- créer, au sein de l'ancien "service comptabilité des recettes", une cellule d'appui à la comptabilité, de compétence transverse au niveau de la division.

Le nouveau service issu de cette réorganisation sera le "Service PEC RNF/ Amendes / Appui Comptable".

### **a) Transfert de la comptabilité des recettes au service Comptabilité Générale**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la dimension comptable des activités de la comptabilité des recettes est appelée à être intégrée dans le service "comptabilité générale" et va concerner pour l'essentiel : les encaissements Banque de France, l'imputation des chèques dans REP, l'ajustement REP/CHORUS, les versements à des tiers de remboursement (TAM, CAS pensions...).

Le service "Comptabilité des Recettes" ainsi restructuré maintient dans son périmètre la prise en charge des recettes non fiscales et la gestion du processus amendes (contrôle des prises en charge, PAI, ajustement AMD/CHORUS, consignation amendes chauffeurs étrangers, remboursement amendes routières suite à stage...).

### **b) Création d'une cellule d'appui comptable**

Cette cellule, d'une compétence transverse au niveau de la DOCE, est mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et sera dotée au départ d'un cadre B directement piloté par le Chef du "Service PEC RNF, Amendes, Appui Comptable".

Elle aura pour objectif, dans un premier temps, de renforcer :

- le contrôle interne (contrôle AGIR dans le cadre du PNCI et du PDCI) ;
- la qualité comptable des travaux de la Division, en appui au service "Comptabilité Générale" ;
- le traitement des signalements et leur suivi en relation avec la MDRA/CQC ;
- le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- la production et l'analyse des outils de contrôle (requêtes Chorus, balances...).

La cellule d'appui comptable est susceptible d'évoluer, dans un second temps, par le renforcement de ses missions et de son effectif (deux cadres B en cible).

### **3) Impact du projet de réorganisation de la DOCE**

La communication autour du projet de réorganisation de la DOCE a été conduite, depuis plusieurs mois, par les Chefs des deux services concernés ("Comptabilité Générale" et "Comptabilité des Recettes") directement auprès de leurs personnels. Par ailleurs, les agents, intéressés par un changement de service ou d'attribution, ont été personnellement reçus par l'équipe de pilotage du projet. Il est précisé que le projet s'est totalement appuyé sur la base du volontariat en particulier pour les deux agents qui auront à changer de service [REDACTED] et pour le seul agent qui changera d'attribution au 1<sup>er</sup> septembre 2021 [REDACTED].

#### **a) Conséquences sur l'organisation du travail**

Les conséquences sur l'organisation du travail restent mineures et se limiteront à la prise en charge par le service "comptabilité générale" des activités transférées avec les emplois attachés. Un allègement corrélatif de l'activité du service "comptabilité générale" est attendu par la création de la cellule d'appui comptable.

#### **b) Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents**

L'environnement et le cadre de vie des agents concernés par le projet de réorganisation restent inchangés. Les deux agents qui changent de services au 01/09/2021 passeront du rez-de-chaussée du bâtiment principal de la DRFIP (6, rue Borde) au 1<sup>er</sup> étage, au sein de la même division et dans des conditions d'installation équivalentes.

#### **c) Conséquences sur les conditions de travail**

Les ambiances physiques de travail, le mobilier, les outils et les équipements sont sans changement significatif pour les agents concernés par une mobilité entre deux services de la même division ou par de nouvelles attributions.

